

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 mai 2018 de M. François Bärtschi: «Une fois de plus, le Conseil administratif discrimine les résidents genevois».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Pourquoi le Conseil administratif a-t-il engagé un conservateur du patrimoine qui dispose de peu d'expérience, au détriment d'habitants de Genève qui ont davantage de compétences? Le personnage choisi, venant de France, a eu une expérience professionnelle furtive à Lausanne.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, lors de sa séance du 28 mars 2018, a décidé de nommer M. Pierre Tourvieille de Labrouhe pour occuper le poste de conseiller en conservation du patrimoine architectural, et responsable de l'unité du même nom.

C'est avec grande attention que les 38 dossiers de candidature reçus dans le cadre de la procédure de mise au concours publique ont été examinés. Les compétences métier des postulants ont été analysées de manière tout à fait sérieuse, en relation avec les attentes et les missions de ce poste. Le soussigné de droite a lui-même reçu personnellement les trois derniers candidats dans le cadre d'une procédure parfaitement conforme à toutes les règles administratives en vigueur en Ville de Genève.

Il en résulte que le candidat finalement choisi est celui dont les compétences et les connaissances sont les plus en adéquation avec le poste, s'agissant de diriger une petite équipe pluridisciplinaire constituée d'architectes et d'historiens très compétents dans leurs domaines respectifs.

Le Conseil administratif tient enfin à rappeler, si besoin était, qu'il est fermement décidé à poursuivre son action dans le domaine de la protection d'un patrimoine dont il connaît et reconnaît les très grandes qualités. L'engagement de M. Tourvieille permettra d'y contribuer de manière efficace, le Conseil administratif en est convaincu.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani